

Prime à la naissance : comment ça marche ?

Le sommaire de l'article

- *La prime à la naissance, c'est quoi ?*
- *Comment ça marche ?*
- *Les avantages de la prime à la naissance*
- *Les conditions pour bénéficier de la prime à la naissance*
- *Combien ça coûte ?*
- *Où s'adresser pour en savoir plus ?*

Le 1er janvier 2020, la France a mis en place une nouvelle aide financière pour les familles avec un enfant à naître ou adopté : la prime à la naissance. Cette aide est destinée aux familles qui ont un revenu modeste et qui ont besoin d'un peu d'aide pour faire face aux frais liés à l'arrivée d'un nouvel enfant.

Pour bénéficier de cette aide, il faut remplir certaines conditions :

- Avoir un enfant à naître ou adopté
- Avoir un revenu fiscal de référence inférieur à 25 000 euros par an pour une personne seule ou 37 500 euros par an pour un couple
- Résider en France de manière stable et régulière

La prime à la naissance est versée en une seule fois, après la naissance ou l'arrivée de l'enfant adopté. Elle est égale à 1 000 euros pour les familles ayant un enfant, 2 000 euros pour les familles ayant deux enfants et 3 000 euros pour les familles ayant trois enfants ou plus.

Pour les familles ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 25 000 euros par an, il existe une aide moins importante, appelée complément de la prime à la naissance. Ce complément est égal à 500 euros pour les familles ayant un enfant, 1 000 euros pour les familles ayant deux enfants et 1 500 euros pour les familles ayant trois enfants ou plus.